

# SHEMA

Les Rives de l'Orne 15, avenue Pierre Mendès France BP 53060

## Dossier de demande de dérogation pour

- La destruction d'un site de reproduction d'une espèce légalement protégée: le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- L'atteinte à des territoires de vie du Triton palmé, de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), du Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)



Novembre 2021

**Bureau d'études Pierre Dufrêne**

**Expertise faune flore**

**Patrimoine naturel**

**Zones humides**

1 Rue du Cotentin 14000 CAEN

tél.: 07 86 30 79 75 email: pierre.dufrene50@gmail.com

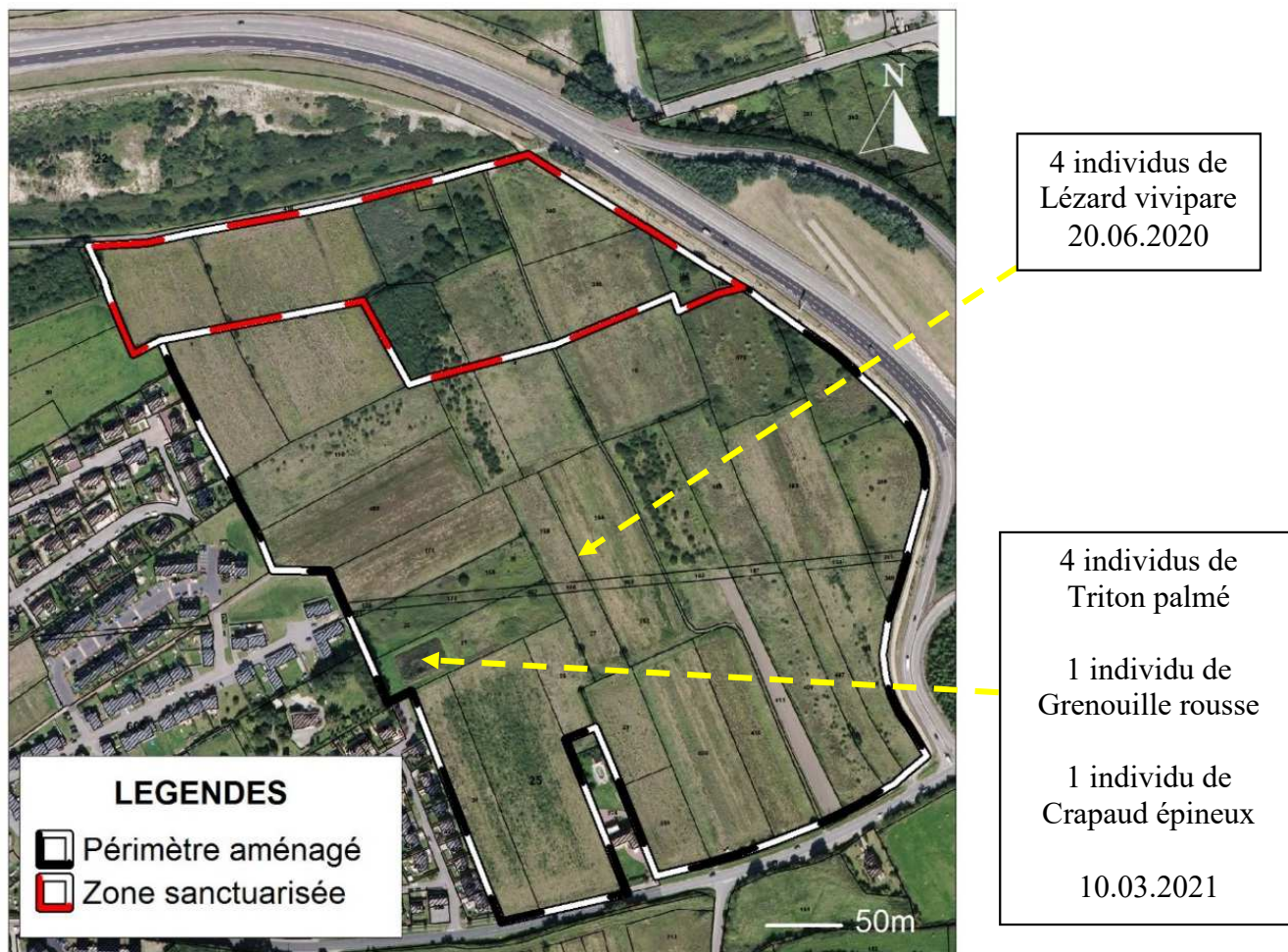


<b>Contexte et objectif</b>	<b>3</b>
<b>Présentation du projet</b>	<b>5</b>
<b>Justification du projet</b>	<b>7</b>
<b>Statuts des espèces</b>	<b>8</b>
<b>1.- Sources bibliographiques</b>	<b>8</b>
<b>2.- Statuts des espèces</b>	<b>9</b>
<b>2.1.- Le Triton palmé</b>	<b>9</b>
<b>2.2.- Le Crapaud commun</b>	<b>10</b>
<b>2.3.- La Grenouille rousse</b>	<b>11</b>
<b>2.4.- Le Lézard vivipare</b>	<b>12</b>
<b>Rappel des principaux impacts</b>	<b>13</b>
<b>1.- Disparition d'un site de reproduction du Triton palmé</b>	<b>13</b>
<b>2.- Réduction et modification des territoires de vie des quatre espèces</b>	<b>13</b>
<b>Proposition de mesures</b>	<b>14</b>
<b>1.- Sanctuarisation de 3,4ha</b>	<b>15</b>
<b>2.- Création de points d'eau favorable à reproduction des amphibiens</b>	<b>15</b>
<b>3.- Suivi des mesures</b>	<b>15</b>
<b>Séquence ERC</b>	<b>16</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>17</b>
<b>Liste des documents annexés</b>	<b>17</b>



Le projet impact un bassin de traitement des eaux pluviales d'une zone pavillonnaire où se reproduit une petite population de Triton palmé et où des individus erratiques de Crapaud épineux (un spécimen) et de Grenouille rousse (un spécimen) ont également été observés. Ce bassin est actuellement le seul point d'eau mais plusieurs sites de reproduction importants sont localisés à proximité (Maison du Littoral), ce qui explique sans doute la présence d'individus erratiques sur le périmètre. Quatre individus de Lézard vivipare ont également été vus sur des plaques disposées à cet effet témoignant de la présence d'une petite population sur place.

La carte ci-dessous montre l'occupation du sol sur le site et aux alentours immédiats et récapitule les informations récoltées sur les espèces concernées.



**Carte n°2** : Vue aérienne sur le site et ses abords immédiats et populations concernées par la demande de dérogation

Le périmètre du projet qui sera aménagé est occupé par des friches herbeuses mésophiles girobroyées qui se sont développées sur d'anciennes parcelles en maraîchage ainsi que quelques éléments linéaires linéaires (ronciers essentiellement).

Un secteur plus humide au Nord du site a été exclu du projet et sanctuarisé. Il comporte des friches herbeuses mésohygrophiles, des prairies humides, une roselière et des saulaies. Cette partie sanctuarisée fera l'objet d'une gestion à vocation écologique.

# PRESENTATION DU PROJET

Le Syndicat Mixte Ports de Normandie a confié à la SHEMA une concession d'aménagement sur plusieurs secteurs destinés à l'accueil d'activités économiques. Le présent projet porte sur le secteur « Collignon », situé sur la Commune de Tourlaville, 50110, Ville de Cherbourg en Cotentin. **L'opération projetée a pour objet la création d'une zone d'activité mixte à destination principale d'entreprises en lien avec l'activité portuaire et maritime.**

Le projet de la Zone d'Activité de Collignon est situé à l'extrémité Est de l'agglomération cherbourgeoise, en limite d'urbanisation. Sa situation est privilégiée de par sa proximité avec le littoral et les activités portuaires, et avec le Boulevard de l'Est - N 13 qui borde le terrain.

**Le terrain présente une superficie globale de l'ordre 16.7 ha.** Il est desservi par la rue de la Croix Morel. Le site est aujourd'hui composé d'anciens terrains de maraîchage. L'activité ayant été abandonnée depuis de nombreuses années, le site est désormais en friche. Les parcelles se devinent encore par la présence de haies ou de murets de pierre.

L'emprise du projet présente une topographie marquée au Sud qui offre des vues sur la rade de Cherbourg. Les vues sur la mer disparaissent vers le Nord du terrain où la pente s'amenuise et le niveau est plus bas. C'est dans cette partie basse que se trouve une zone humide dégradée d'une superficie d'environ 3.38 ha. Les limites du terrain sont définies par des éléments structurants :

- Au Nord, une piste cyclable qui relie la plage de Collignon à Cherbourg, des activités et industries liées à la mer,
- A l'Ouest un quartier d'habitat pavillonnaire,



*Piste cyclable au Nord*



*Quartier des Chardines au Sud*



*Chemin de service de la RN13 à l'Est*

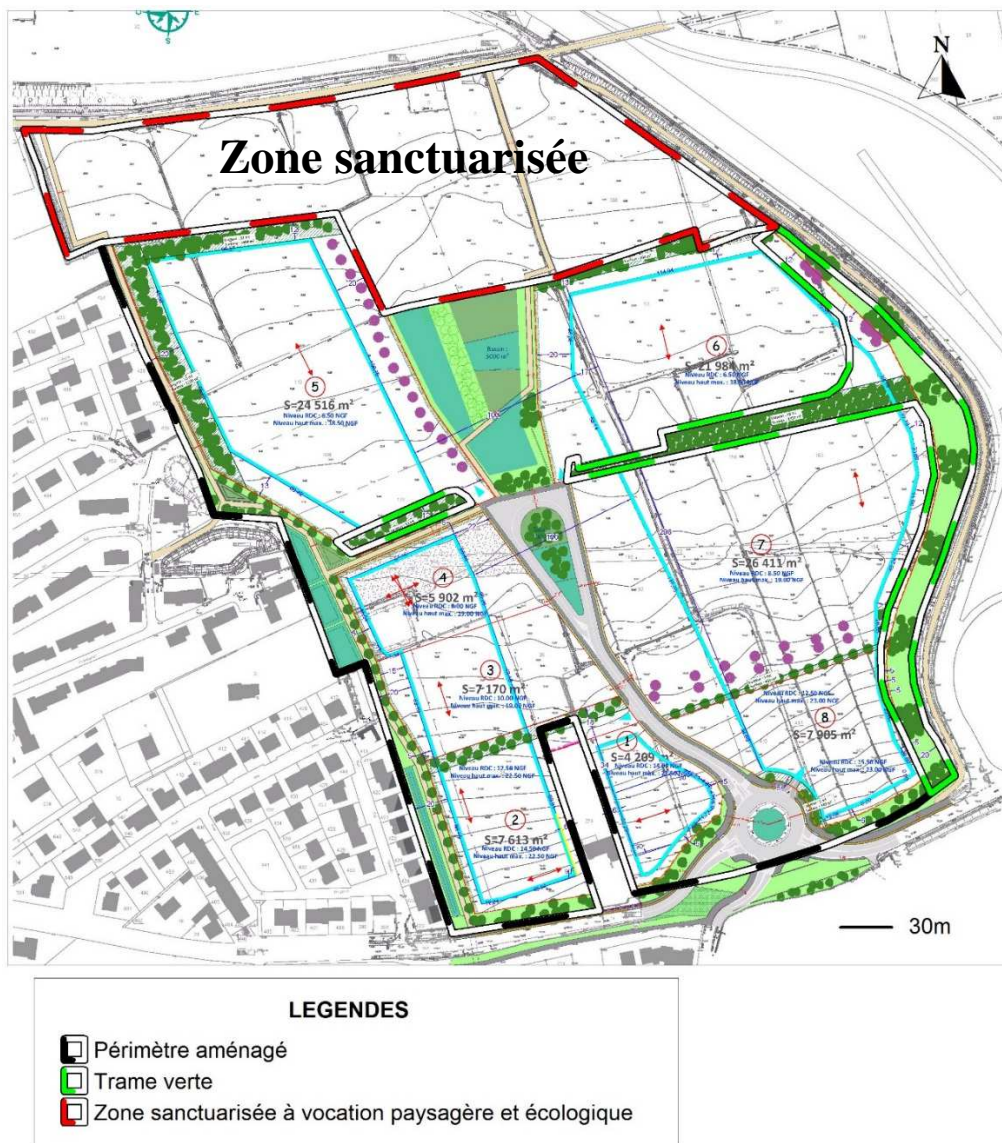


*Quartier pavillonnaire à l'Ouest*

- Au Sud, la rue de la Croix Morel reliant le quartier d'habitat au rond-point d'accès à la RN 13, et un quartier d'habitat pavillonnaire récent en surplomb sur la rue,

- A l'Est, un chemin de service, une voie de sortie de la RN 13 plantée d'un boisement sur ses abords, la RN 13.

**L'aménagement de la Zone d'Activité de Collignon prévoit la création de plusieurs lots à bâtir destinés aux activités tertiaires et industrielles.**



Carte n°1 : Présentation du projet

La disposition des lots tient compte de la topographie de façon à réduire au maximum les mouvements de terre. La hauteur des constructions sera limitée afin de permettre aux habitants du quartier pavillonnaire au Sud de conserver des vues vers la mer.

Il s'agira d'un lotissement à usage d'activité comportant une dizaine de lots libres à la construction, destinés à la réalisation d'équipements d'activités économiques faisant l'objet d'une demande de Permis d'Aménager. La définition du découpage parcellaire se fera « à la carte » suivant les besoins des futurs preneurs. Le lotissement d'activité sera réalisé en une seule tranche.

Le projet comporte également une zone volontairement sanctuarisée à vocation paysagère et écologique d'environ 3,4ha qui constitue en amont une importante mesure d'évitement / réduction des impacts du projet, notamment sur les zones humides et les espèces légalement protégées.

# JUSTIFICATION DU PROJET

Aujourd'hui, le syndicat mixte Ports de Normandie souhaite à la fois valoriser l'entrée Est de l'agglomération Cherbourgeoise et créer un cadre et des conditions propices à l'accueil et au développement d'activités économiques liées à l'activité portuaire et maritime.

Les terrains concernés sont situés dans le secteur de Collignon, pour une superficie totale de 16,7 ha. **Il s'agit du seul site de l'agglomération cherbourgeoise, et de la côte Nord du Cotentin, disposant à la fois de cette envergure, d'une proximité avec la filière pêche et la filaire portuaire (proximité du port de Cherbourg) et d'une bonne desserte viaire.**

Le secteur de Collignon est destiné à l'accueil d'activités économiques en lien avec la mer et a commencé à être aménagé en conséquence. Ce secteur a la particularité d'être bien desservi du point de vue routier, tout en étant proche des installations portuaires. Le projet de future zone d'activité de Collignon prévoit l'installation d'entreprises liées au domaine maritime et notamment de logistique.

L'objectif est de développer une offre de terrains à vocation artisanale, industrielle et tertiaire, à l'interface de la voie de contournement, de l'activité du domaine public maritime et des quartiers d'habitat existants au Sud et à l'Ouest.

Le projet prévoit de mettre en place des éléments d'intégration paysagère et fonctionnelle (voirie et cheminements) permettant de créer un quartier d'activités intégré à son environnement proche. Le projet intègre également la préservation de la zone humide au Nord et veille à préserver des continuités éco-paysagère.

# STATUTS DES ESPECES

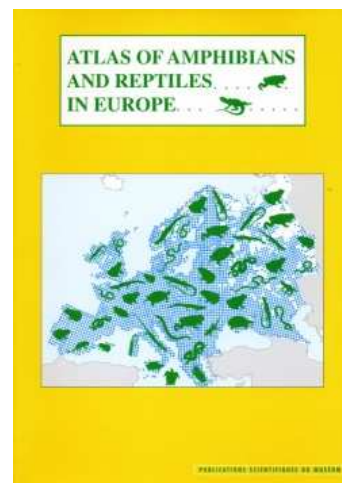
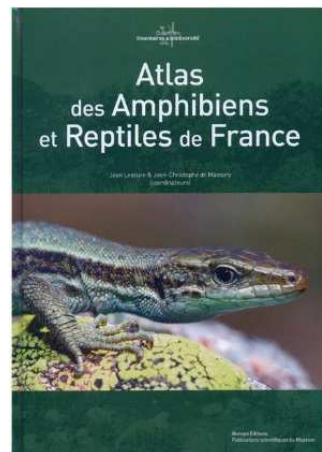
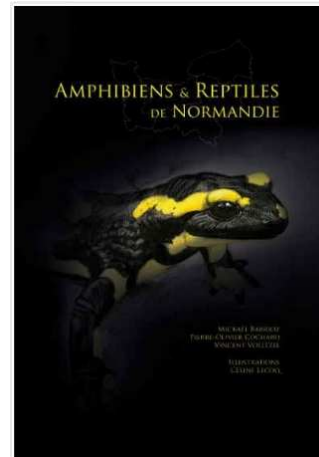
## 1.- SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les statuts légaux, européens, nationaux et régionaux sont établis d'après les publications suivantes :

- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- UICN-MNHN (2010), La liste rouge des espèces menacées de France: Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine, 7p ;
- Directive CEE n°92/43 du 21 Mai 1992 portant sur la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ("Directive habitats") ;
- Temple & Cox (2009) European red-list of amphibians, 44p.

Les statuts de répartition de l'espèce au niveau régional, national et européen:

- Barrioz & al. (2015). Amphibiens et reptiles de Normandie URCPPIE de Basse-Normandie: 288p. ;
- Lescure & Massary (2012), Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France, 272 p ;
- ACEMAV, R. Duguet, et al. (2003). Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Mèze, Parthénope Collection, Biotope. 480 ;
- Gasc (2004), Atlas of amphibians and reptiles in Europe, 516p.





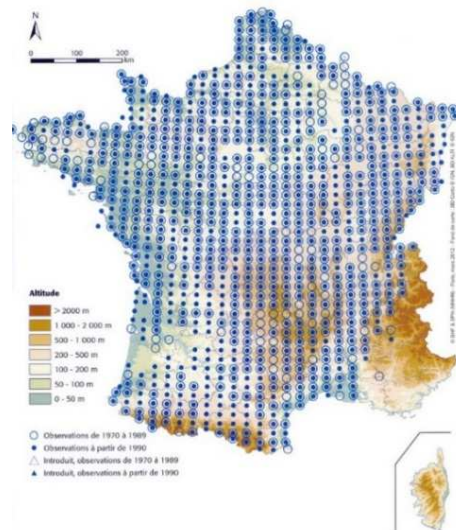
## 2.- STATUTS DES ESPECES

### 2.1.- Le Triton palmé

Le Triton palmé est une espèce largement distribuée en Europe occidentale comme en atteste la carte ci-dessous (Gasc, 2004). Ubiquiste, l'espèce se reproduit dans toute sorte de points d'eau, naturels ou anthropiques. En France, absent de Corse, l'espèce est présente et abondante presque partout.



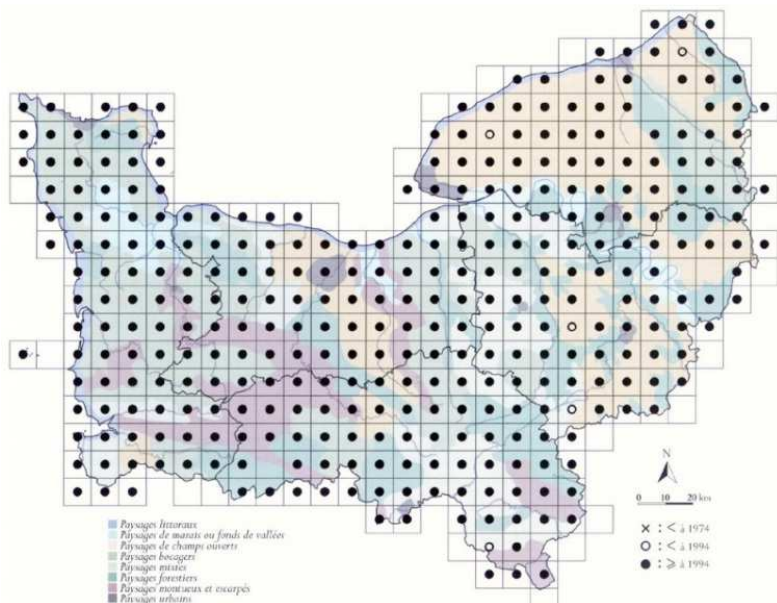
Répartition en Europe d'après Gasc (2004)



Répartition en France d'après Lescure & Massary (2012)

La carte ci-contre montre que c'est une espèce banale et bien répartie sur l'ensemble du territoire régional.

Très commune en Basse-Normandie, elle est signalée toutefois comme en assez forte régression par Barrioz & al. (2015).



Répartition en Normandie d'après Barrioz & Al. (2015)

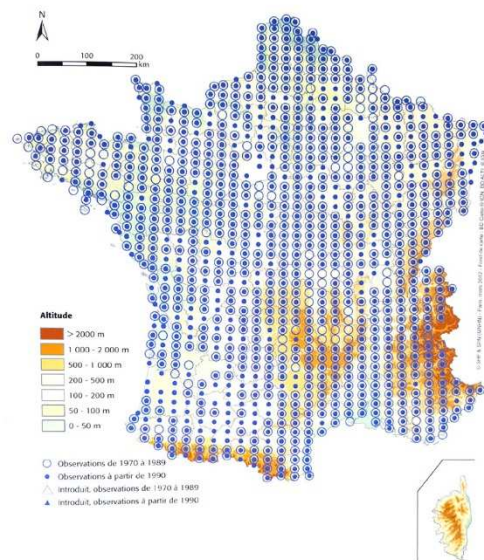
Le Triton palmé est une espèce légalement protégée sur tout le territoire national. Il est **classé LC sur les listes rouges de Basse-Normandie, de France et d'Europe**, c'est à dire une espèce aux préoccupations mineures (espèce pour laquelle le risque de disparition en Normandie, en France et/ou en Europe est faible).

## 2.2.- Le Crapaud commun

Le Crapaud commun est une espèce largement distribuée en Europe comme en atteste la carte ci-dessous (Gasc, 2004). Ubiquiste, l'espèce se reproduit dans presque tous les types de milieux aquatiques et il est connu pour être particulièrement fidèle à ses sites de reproduction. En France, absent de Corse, l'espèce est présente et abondante partout.



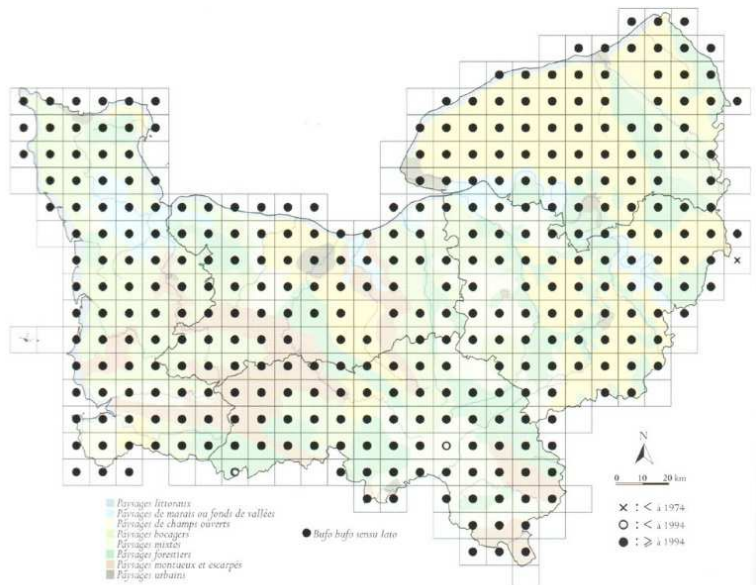
Répartition en Europe d'après Gasc (2004)



Répartition en France d'après Lescure & Massary (2012)

En Basse-Normandie, la carte de répartition du Crapaud commun montre que c'est une espèce banale et bien répartie sur l'ensemble du territoire.

Très commune dans la région, elle est signalée comme stable par Barrioz & al. (2015).



Répartition en Normandie d'après Barrioz & Al. (2015)

Le Crapaud commun est une espèce légalement protégée sur tout le territoire national. Il est **classé LC sur les listes rouges de Basse-Normandie, de France et d'Europe**, c'est à dire une espèce aux préoccupations mineures (espèce pour laquelle le risque de disparition en Normandie, en France et/ou en Europe est faible).

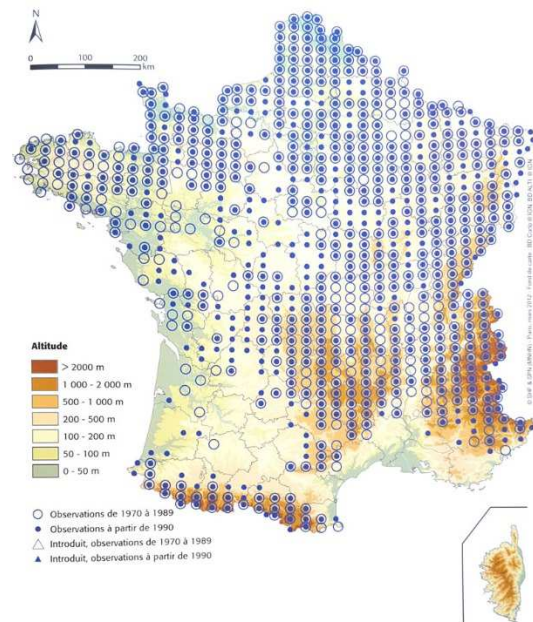
Les populations de Basse-Normandie correspondraient essentiellement au Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), une sous espèces du Crapaud commun récemment élevée au rang d'espèce.

## 2.3.- La Grenouille rousse

La Grenouille rousse est une espèce largement distribuée en Europe comme en atteste la carte ci-dessous (Gasc, 2004). L'espèce se reproduit dans les mares et les étangs mais apprécie également en Basse-Normandie les flaques et les fossés temporaires, notamment en prairie. En France, l'espèce est absente des secteurs les plus chauds.



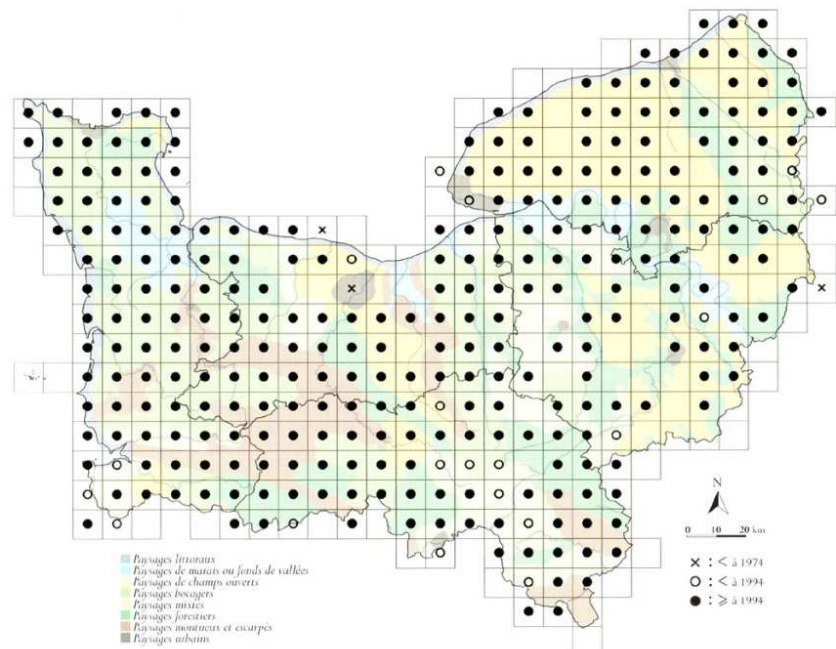
Répartition en Europe d'après Gasc (2004)



Répartition en France d'après Lescure & Massary (2012)

En Basse-Normandie, la carte ci-contre montre que c'est une espèce banale et bien répartie sur l'ensemble de la région.

Elle est signalée comme commune mais en forte à très forte régression par Barrioz & al. (2015).

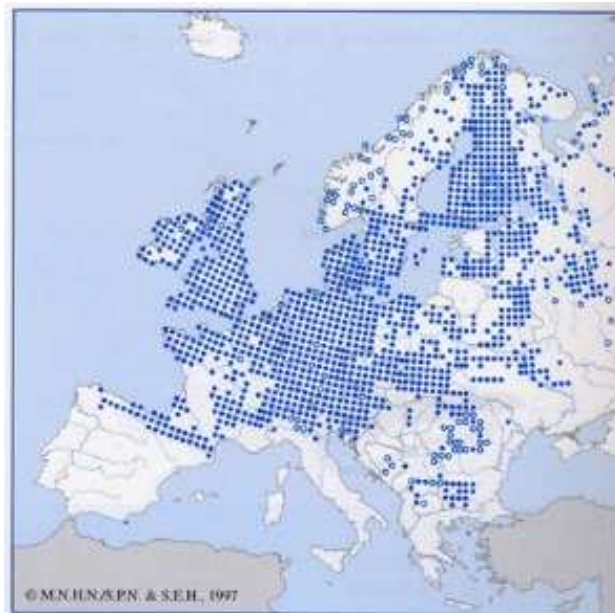


Répartition en Normandie d'après Barrioz & Al. (2015)

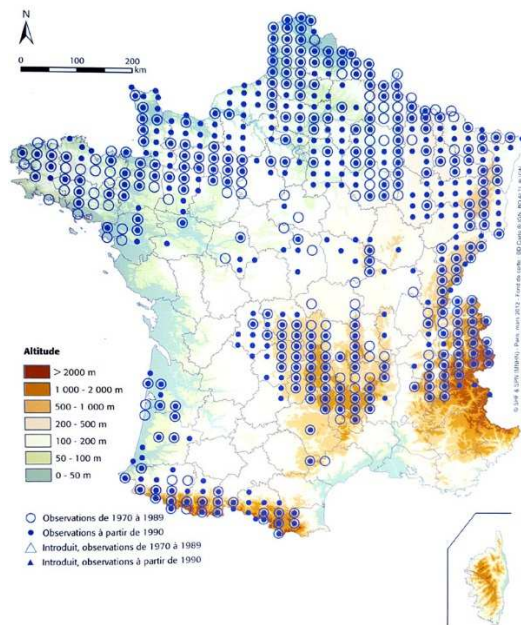
La Grenouille rousse est une espèce légalement protégée sur tout le territoire national. Elle est **classée vulnérable (VU) sur la liste rouge de Basse-Normandie et en préoccupations mineures (LC) sur les listes rouges de France et d'Europe.**

## 2.4.- Le Lézard vivipare

Le Lézard vivipare est une espèce largement distribuée en Europe comme en atteste la carte ci-dessous (Gasc, 2004) où, à l'instar de la Grenouille rousse, il évite les secteurs les plus chauds. C'est l'espèce de lézard européenne la plus répandue. Dans la région, elle apprécie les mosaïques d'habitats herbeux extensifs plus ou moins hygrophiles, les landes...

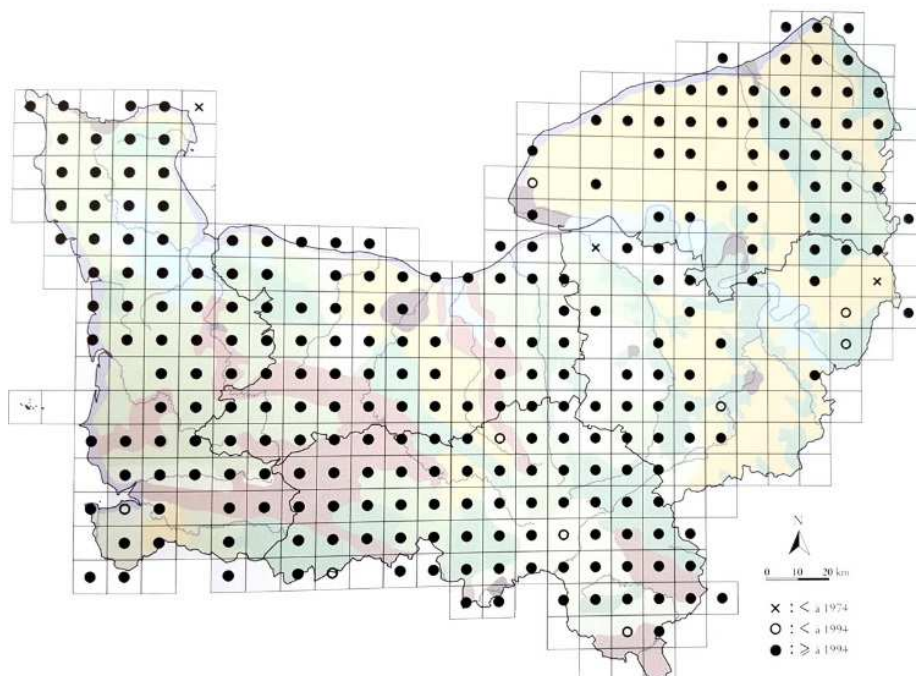


Répartition en Europe d'après Gasc (2004)



Répartition en France d'après Lescure & Massary (2012)

En Basse-Normandie, la carte ci-contre montre que c'est une espèce banale et bien répartie sur l'ensemble du territoire régional où elle est signalée comme commune mais en régression moyenne à assez forte par Barrioz & al. (2015).



Répartition en Normandie d'après Barrioz & Al. (2015)

Le Lézard vivipare est une espèce légalement protégée sur tout le territoire national. Elle est **classée quasi menacée (NT) sur la liste rouge de Basse-Normandie et en préoccupations mineures (LC) sur les listes rouges de France et d'Europe.**

# RAPPEL DES PRINCIPAUX IMPACTS

Les principaux impacts sur les quatre espèces protégées développés en détail dans les études précédemment citées sont rappelés ci-dessous.

## 1.- Disparition d'un site de reproduction du Triton palmé

Ce site de reproduction est un bassin de traitement des eaux pluviales en provenance de la zone pavillonnaire proche d'environ 700m<sup>2</sup>. C'est un bassin artificiel assez récent, très eutrophe et couvert d'un peuplement dense de Massette (*Typha latifolia*).



Aspect du bassin lors du passage de Mars 2021

4 individus de Triton palmé ont été observés lors d'une prospection nocturne à la lampe le 10 Mars 2021 ce qui suggère la présence d'une petite population se reproduisant dans ce bassin.

## 2.- Réduction et modification des territoires de vie des quatre espèces

Un seul individu de Grenouille rousse et un seul individu de Crapaud épineux ont été contactés le 10 Mars 2021 sur le même bassin. Aucun têtard et aucune ponte n'ont été observés au cours de l'ensemble des prospections réalisées. Il est probable qu'il s'agisse ici d'individu erratique en provenance des sites de reproduction importants de la Maison du Littoral et localisés à proximité à l'Est de la déviation de la RN13. Un passage inférieur reliant les deux sites existe sous cet ouvrage. Il est susceptible d'être facilement emprunté par des animaux en dispersion.

Toutefois, leur présence sur le bassin montre que le site est susceptible d'être utilisé par ces espèces, au moins ponctuellement, comme territoire de vie même s'ils ne s'y reproduisent pas. Les alentours du bassin sont également utilisés par le Triton palmé en phase terrestre et seront impactés par le projet.

Le Lézard vivipare n'a paradoxalement pas été observé dans la partie la plus humide du site où l'espèce est pourtant probablement présente. La population sur le site semble limitée car malgré les nombreuses prospections réalisées dans les habitats favorables (prairies humides, fossés...), aucune observation visuelle directe n'a été faite. Cette espèce se détecte pourtant assez facilement lorsqu'elle est présente.

Les seules données obtenues proviennent de la pose de plaques où 4 individus ont été observés le 20 Juin 2020.

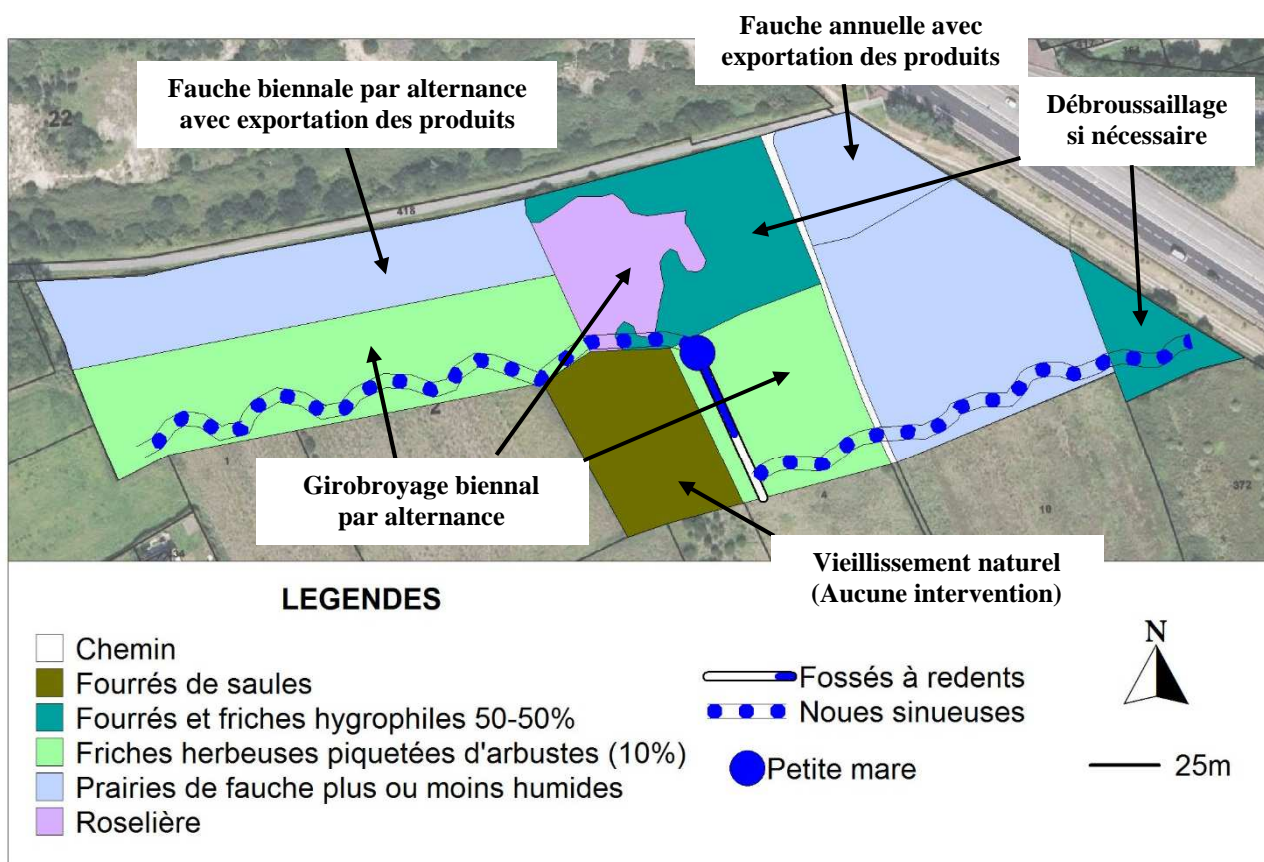
Le projet impact une partie du territoire local de vie du Lézard vivipare. Cependant, la mosaïque d'habitats plus ou moins hygrophiles de la frange Nord du site constitue également un territoire de vie favorable où cette espèce pourra se maintenir à long terme.



Observation du 20 Juin 2020

## PROPOSITION DE MESURES

Les mesures compensatoires mises en œuvre sont détaillées dans le rapport de l'étude d'impacts (Dufrêne, 2020) et figurées sur la carte ci-dessous. Elles consistent à créer des sites de reproduction (Noues, mares, fossés à redents) au sein d'un espace de vie favorable (zone sanctuarisée).



Carte n°3 : Schéma de principes de l'aménagement et de la gestion de la zone sanctuarisée

## 1.- Sanctuarisation de 3,4ha

Le schéma de principe de cette zone sanctuarisée à vocation écologique exposé sur la [carte n°3](#) sera repris dans le cadre d'un partenariat actuellement en cours de contractualisation avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie qui en assurera la gestion et le suivi.

## 2.- Création de points d'eau favorable à reproduction des amphibiens

L'aménagement des noues et des fossés à redents sera réalisé durant l'aménagement global du site prévu à l'automne 2022.

Cependant, la mare compensatoire centrale sera créée à l'automne 2022 afin de permettre sa colonisation au printemps 2023, avant le comblement du bassin à l'été 2023.

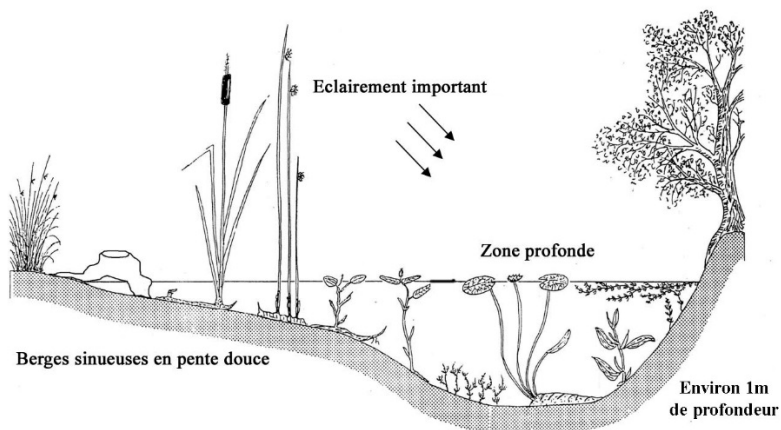
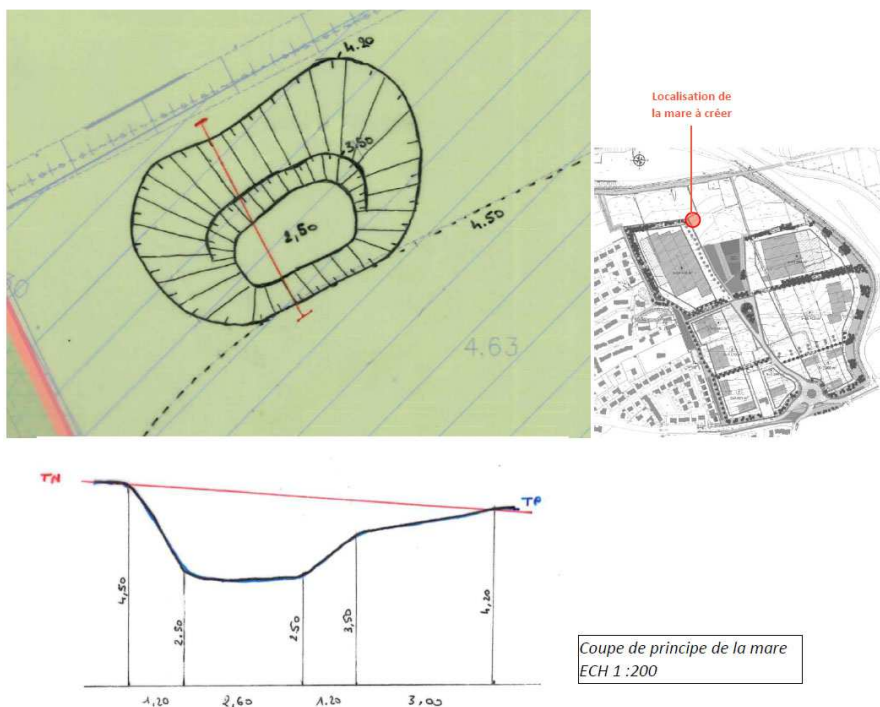


Schéma de principe de l'aménagement d'une petite mare



## 3.- Suivi des mesures

Un suivi des mesures mises en œuvre permettra de s'assurer de leur fonctionnement effectif et en particulier de la colonisation des points d'eau par le Triton palmé et de la présence du Lézard vivipare au sein de la zone sanctuarisée. Ce suivi sera réalisé dans le cadre de la collaboration avec le CPIE.

# SEQUENCE ERC

La séquence ERC déclinée ci-dessous montre que les impacts du projet *in fine* après mise en œuvre des mesures seront non significatifs.

Espèces	Impacts	Mesures	Impacts après mesures
Site de reproduction du Triton palmé	Disparition du bassin	Travaux de comblement du bassin en période d'assèchement estivale	Non significatif
		Création de plusieurs sites de reproduction (Noues, mares, fossés à redents)	
Territoires de vie du Triton palmé, de la Grenouille rousse et du Crapaud commun	Aménagement de 13,4ha de territoire de vie potentiel en dehors de la période de reproduction	Sanctuarisation d'un espace de vie de 3,4ha (zones humides de la frange Nord du site)	Non significatif
Territoires de vie du Lézard vivipare		Travaux d'aménagement en période favorable (Septembre – Novembre)	Non significatif

Par ailleurs, la sanctuarisation et la gestion à vocation écologique de 3,4ha et la création de nouveaux points d'eaux favorables à la reproduction des amphibiens (noues, mares, fossés à redents) permettra d'une part, de pérenniser dans de bonnes conditions les populations déjà présentes (Triton palmé & Lézard vivipare) et, d'autre part, d'accueillir très probablement de nouvelles espèces (colonisation à partir des sites de la maison du Littoral).



# BIBLIOGRAPHIE

ACEMAV, R. Duguet, et al. (2003). Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Mèze, Parthénope Collection, Biotope. 480.

Arrêté du 09 Décembre 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. 2.

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. 6.

Barrioz, M. (2014). Listes rouges des Amphibiens et des Reptiles de Normandie, Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie, OBHN, DREAL BN & Agence de l'Eau SN. 75.

Barrioz, M., Cochard, P-O., Voeltez, V., 2015. Amphibiens et reptiles de Normandie. URCPIE de Basse-Normandie, 288.

Circulaire DNP / CFF n°2008-1 du 21 Janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauve. 31.

Code de l'Environnement Section 1: Préservation du patrimoine naturel. Article L411.1 à 14. 5.

CSRPN, (2014). Liste des Amphibiens de Basse-Normandie comprenant la liste rouge des espèces menacées, 1p.

DREAL (2008). Espèces protégées en droit français et possibilités de dérogation. Aix-en-Provence. 16.

DRIEE (sans date). GUIDE FRANCILIEN de demande de dérogation à la protection des espèces dans le cadre de projets d'aménagement ou à buts scientifiques. Paris. 20.

Gasc, J.-P. (2004). "Atlas of amphibians and reptiles in Europe." Patrimoine naturel 29: 1-516.

Lescure, G. and J.-C. Massary (2012). Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Paris, Biotope - MNHN Collection Inventaires et Biodiversité. 272.

MEDD (sans date). Guide "Espèces protégées, Aménagements et Infrastructures", Ministère de l'Ecologie du développement durable et de l'Energie. 65.

Temple, H. and N. Cox, A. (2009). European red list of amphibians. Luxembourg, Office for Official Publications of the European Community. 44.

UICNFrance and MNHN (2010). La liste rouge des espèces menacées de France: Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html>. 7.

## LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES

**Dufrêne, Pierre (2019). Diagnostic écologique relatif au projet d'aménagement du secteur Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, SHEMA, 121p.**

**Dufrêne, Pierre (2020). Analyse des impacts relative au projet d'aménagement du secteur Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, SHEMA, 18p.**

**Dufrêne, Pierre (2020). Proposition de mesures relatives au projet d'aménagement du secteur Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, SHEMA, 18p.**

**Dufrêne, Pierre (2020). Compléments d'étude Chiroptères et Reptiles relatif au projet d'aménagement du secteur Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, SHEMA, 7p.**

**Dufrêne, Pierre (2021). Compléments d'étude Amphibiens relatif au projet d'aménagement du secteur Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, SHEMA, 3p.**